

## PROCÉDURE À SUIVRE POUR UNE DEMANDE D'AGRÉMENT D'INTERVENANT EXTÉRIEUR EN EAC A PARTIR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021



### POINT DE VIGILANCE :

Tout adulte intervenant dans une école doit faire l'objet de vérification au FIJAISV et au casier judiciaire B2 quel que soit le cadre de l'intervention.

**Pour toute intervention** : une demande par intervenant et par projet

S'il s'agit d'une **association ou d'une structure** qui demande l'agrément, elle doit s'adresser au Service des agréments du Rectorat :

<http://www2.ac-nice.fr/cid77679/modalites-d-agrement-academique-pour-les-associations-complementaires-de-l-enseignement-public.html>

Si l'association ou la structure est agréée, la vérification du FIJAISV et du casier judiciaire B2 a été faite par ladite association et la **validation du projet par la direction de l'école et l'IEN.**

S'il s'agit d'un **intervenant en son nom propre** ou d'une **association non agréée par le Rectorat**, la demande d'agrément se fait auprès de la mission départementale EAC : [cpdem3.ia06@ac-nice.fr](mailto:cpdem3.ia06@ac-nice.fr) (Musique) ou [cpdap1.ia06@ac-nice.fr](mailto:cpdap1.ia06@ac-nice.fr) (Arts visuels)

Opérations à réaliser dans l'ordre :

- Le **directeur de l'école** remplit le document et donne son avis.
- Il l'envoie à la circonscription pour information avec l'ensemble des pièces requises jointes sous format papier et numérique.
- L'**IEN** donne son avis.
- Le CPC référent renvoie la demande (sous format papier et numérique) au :
  - **CPD Musique pour tous les projets et spectacles liés aux arts du son (musique, comédie musicale et opéra)**
  - **CPD Arts Visuels pour ceux en Arts plastiques, à l'éducation à l'image et au spectacle vivant (danse et théâtre).**
- Le **CPD** concerné vérifie le **FIJAISV et le B2** et programme une **visite** pour observation d'une séance (avec le CPC le cas échéant).
- Le document complet est soumis à la **décision de l'Inspecteur d'académie.**
- A la fin de la procédure, le document est renvoyé à la circonscription pour archivage.